

## Mobilité supprimée :

## Poursuite du mouvement au SPIP 52!

Fonctionnaires du Ministère de la Justice, nous nous sommes engagés à servir l'État selon les règles qui régissent la Fonction Publique d'État. En choisissant de devenir fonctionnaires, nous avons accepté de nous soumettre à un principe de mobilité géographique définie par des règles objectives et précises.

Si les règles qui régissent nos conditions de travail sont supprimées, le gouvernement trahi notre engagement à servir l'État.

Réuni.e.s en Assemblée Générale ce lundi 06 janvier 2020, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Haute-Marne, ont voté la poursuite de la mobilisation engagée le 10/12/19 et l'ajout des modalités suivantes :

- Journée "SPIP mort" le jeudi 09/01/2020.
- Non participation aux réunions de service et partenariales du mois de Janvier 2020.
- Non participation des CPIP "MO et MF" à la CAP du 23/01/2020.
- Demande d'audience auprès des autorités locales (députés, sénateurs et préfet) et communications aux médias.
- Affichage d'une banderolle revandicative sur le bâtiment du SPIP.
- Poursuite d'une signature automatique sur les mails : "La fonction publique fait face à des attaques sans précédent dans ses grands principes : les agents du SPIP de la Haute-Marne se mobilisent pour la défendre. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant les actes de mobilité."

Parceque défendre les grands principes du statut général de la Fonction Publique c'est défendre une égalité de traitement des personnels, c'est défendre le service public et le service aux usagers!

Une nouvelle AG se tiendra le 20/01/2020 pour envisager les suites du mouvement!

Chaumont, le 06/01/2020.